



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....33
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame MORA

Délibération numéro :
2021/012

**Constitution d'une servitude
relative à une canalisation
sous le domaine publicLieu-
dit «FONTENAY»**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 4 février 2021, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 22 janvier 2021

La Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1,

Considérant la demande de Madame Corinne MARTY, visant à raccorder son habitation située sur la parcelle cadastrée Section CK n° 119, à la fosse septique implantée sur la parcelle cadastrée section CL n° 81,

Considérant que ces deux parcelles sont séparées par le chemin du Chayran, et que le raccordement doit donc être réalisé sous le chemin, classé dans la voirie communale,

Considérant que ce raccordement nécessite donc la constitution d'une servitude de passage sous le domaine public communal,

Considérant le plan de recolement de ce réseau établi par M. GRAVELLIER Géomètre Expert le 9 juin 2020,

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER, Thierry SOLIER

PROCURATIONS : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Thierry SOLIER pouvoir à Alain NAYRAC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Magali CAMMAS, Adjointe du service Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Aussi, après avis de la Commission Qualité de Vie du 11 janvier 2021, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1- D'AUTORISER Madame Corinne MARTY à raccorder son habitation cadastrée Section CK n° 119, à la parcelle cadastrée Section CL n° 81. Pour ce faire, Madame Corinne MARTY est autorisée à faire passer ces réseaux sous le domaine public, tel que défini par le plan de recolement joint.
- 2- D'AUTORISER la constitution d'une servitude de passage de réseaux sous le domaine public, au profit de Mme Corinne MARTY, à titre gratuit. Tous les frais inhérents à cette opération (géomètre, notaire...) seront intégralement pris en charge par Madame MARTY.
- 3- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette servitude.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

